



Arrêté portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 28 septembre 2021 pour la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Eure.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la délibération du 1^{er} juillet 2021 n°2021-S07-1-4 portant élection de Monsieur Sébastien LECORNU, Président du Conseil départemental de l'Eure ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2019 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure, modifié par arrêtés du 10 juillet 2020 et du 16 août 2021 ;

VU l'avis d'appel à projets du 2 avril 2021 relatif à la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Eure ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

SUR PROPOSITIONS de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur des services du Département de l'Eure,

ANNEXE

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental de l'Eure ou son représentant	1	Sébastien LECORNU Président du Conseil Départemental de l'Eure	Anne TERLEZ 3 ^{ème} Vice-Présidente à la santé, à la lutte contre la pauvreté, aux personnes âgées et au handicap
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant	1	Directeur délégué départemental de l'Eure	Délégué territorial de l'Eure
Conseil départemental de l'Eure			
Représentants du Conseil Départemental de l'Eure	2	Emmanuel GAGNEUX Directeur Général Adjoint	Hélène MARTIN Directrice Adjointe Solidarité Autonomie
		Isabelle JOLLIVET-PEREZ Directrice Solidarité Autonomie	Nathalie PUVION Responsable pôle hébergement
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Représentant de la Directrice de l'Autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre du pôle organisation de l'offre médico-sociale
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	José MUNOZ UNRPA	<i>à désigner</i>
		Bernard AUTHESSERRE CFDT	Michel LOISEL UTR 27
		<i>à désigner</i>	<i>à désigner</i>
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Jacques SERPETTE ADAPEI 27	Guilaine POINSOT LADAPT Normandie
		Corinne COURTEL L'Arche	Pascale CHANSON La Ronce
		Georgio LOISEAU L'Oiseau Bleu	Myriam BOULANGER Les Fontaines
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Jérôme TRIQUET FHF	Sophie DOURVILLE SYNERPA
		Samuel VANDENBOSSCHE FEHAP	Ronald MAIRE NEXEM

ARRETENT

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GAGNEUX, Directeur Général Adjoint, pour assurer la coprésidence de la commission et voter en son nom.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Madame Françoise AUMONT, Directrice de l'autonomie à l'Agence régionale de santé, pour voter au nom de Madame Isabelle JOLLIVET-PEREZ lors de la commission.

ARTICLE 4 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 28 septembre 2021 chargée d'examiner le projet de création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Eure :

Au titre des personnes qualifiées :

- Emmanuelle CHAUVEL, Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure
- Charlotte LEMOINE, Centre de Ressources Autisme Eure-Seine

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Eliane LE RETIF, Association Marie-Hélène

Au titre des personnels des services techniques :

- Mme Martine GILLES, Pôle organisation de l'offre médico-sociale – ARS
- Mme Lucie BATTUT, Direction solidarité autonomie - Conseil départemental de l'Eure
- M. Anthony LE CRAS, Direction solidarité autonomie - Conseil départemental de l'Eure

ARTICLE 5 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur Général des Services du Département de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de l'Eure et du Conseil Départemental de l'Eure.

Fait à Caen, le 24 SEP. 2021

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie


Directrice de l'autonomie
Françoise AUMONT

Le Président du Conseil départemental,


Sébastien ECORNU

